

CÉLÉBRATION DE NOCES

Les noces sont organisées dans un but festif.

On fête en mairie :

- les noces d'or (50 ans de mariage)
- les noces de diamant (60 ans de mariage)
- les noces de platine (70 ans de mariage)
- les noces de chêne (80 ans de mariage)

✓ Où s'adresser ?

Le document à compléter est disponible :

- A la mairie
- Sur le site internet www.petit-quevilly.fr

✓ Quelle sont les pièces à fournir ?

- pièces d'identité des demandeurs
- livret de famille

✓ Coût :

Gratuit

L'heure des noces ne peut être confirmée que 11 jours avant la cérémonie car elles n'ont lieu qu'après les mariages de la journée.

Un vin d'honneur est servi à l'issue de la cérémonie.